Image not found or type unknown

Droit de succession / donation de notre part à notre maman

Par **phenix666**, le **30/12/2014** à **21:02**

Bonjour,
Mon papa est décédé depuis 4 ans et ma maman à l'usufruit de la maison familiale (donation au dernier des vivants).
La maison étant trop grande, elle nous a demandé si nous accepterions (nous sommes 4 enfants) de lui reverser notre part de la vente afin de financer une petite maison qu'elle fait construire. Nous avons tous accepté. L'acte authentique pour la vente du bien familial aura lieu mi-mars 2015.
J'ai plusieurs questions :
1) sous quelle forme devons nous lui reverser la totalité de notre part afin de ne pas payer (ou le moins possible) de frais de succession (nous aurions du avoir normalement environ 18 000 euros chacun mais nous lui laissons l'intégralité de la somme) ?
2) le notaire qui s'occupe de ses intérêts lui a proposé de mettre directement les 4 enfants en tant que propriétaires du nouveau bien immobilier (elle en aura l'usufruit jusqu'à son décès) qu'elle achète (150 000 euros). Nous nous interrogeons sur cette opération car nous n'en comprenons pas les subtilités.
3)Le fait de reverser l'argent dans son intégralité à notre maman nous permet t-il sous une forme ou une autre d'avoir une réduction fiscale ?
Je vous remercie de votre réponse et je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à venir.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés